

Association des Amis pour la restauration de l'église SAINT YVES de Minihy-Tréguier

N° RNA : W223002044

Siège social : Mairie de
Minihy-Tréguier



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

Site : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Mail : amis.saintyves.minihy@gmail.com

Lettre d'information n° 10 février 2022 :

Que cette nouvelle année nous permette de nous retrouver en bonne santé autour de notre projet commun de restauration de l'église voulue par Saint Yves.

Des nouvelles de l'avancée du chantier de restauration :

Depuis notre dernière lettre d'information les travaux se sont poursuivis comme prévu sur la façade nord. Les joints ciment ont tous été totalement retirés au profit de joints à la chaux. De nombreuses pierres trop attaquées par l'érosion, gorgées d'humidité ont dû être remplacées...



Pierre de soutien massif nord



remplacement pierre



Désolidarisation dernière travée

L'interrogation principale se situait au niveau du traitement de l'écoulement des eaux pluviales à partir du toit. Après mûre réflexion des différents corps de métiers concernés, du cabinet d'architecte ARCHAEB, maître d'œuvre, de l'Ingénierie de la Drac, aide à maîtrise d'ouvrage pour la municipalité, un élargissement des chéneaux a été décidé. Pour se faire, la balustrade supérieure a été déposée, rehaussée d'une talonnette en granit de 14,5 cm. Cela a permis de faire un coffrage de réception des eaux plus large et donc plus efficace. Deux gouttières supplémentaires ont été rajoutées pour une meilleure évacuation. Le fil d'eau a été créé. Le bon écoulement des pluies récentes confirme l'efficacité de cet aménagement. Il sera à adapter et mettre en oeuvre sur la façade sud.



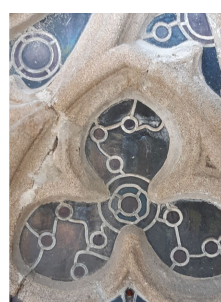
Démontage balustrade



formation chéneau



habillage chéneau



reprise rosace



Mise en teinte d'origine

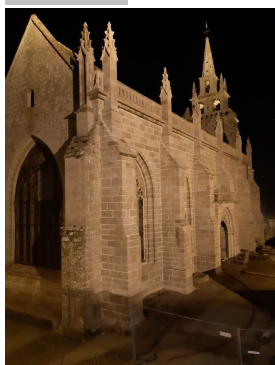
De nombreuses greffes de pierres ont redonné toute leur beauté aux rosaces des vitraux. Les vitraux eux-mêmes ont été repris. Nettoyés, consolidés par la reprise de barbotières ils sont à nouveau protégés par de nouvelles grilles.

Les huisseries de cette façade ont retrouvé leur teinte d'origine.

Fin décembre les échafaudages ont été démontés pour être immédiatement remontés sur la façade sud.

Pour la façade nord il reste donc à raccorder les gouttières au réseau d'eaux pluviales situé dans la chaussée adjacente et à rehausser le bas des murs guttereaux.

De l'avis unanime des observateurs locaux le travail effectué est une réelle réussite. Félicitations aux différents corps de métiers qui ont œuvré sur ce chantier. Ce premier résultat nous laisse entrevoir la beauté finale de l'église restaurée.



Façade nord achevée



Pose grille vitrail



échafaudage sud



chéneau sud avant dépose

La deuxième tranche de travaux a donc débuté comme prévu depuis quelques jours et se poursuivra sur un calendrier de 10 mois.

Fermeture momentanée de l'église : Début février un morceau d'enduit plâtre et amalgame s'est détaché de la voûte et a chuté dans l'église. Devant le danger potentiel d'autres chutes de gravats il a été décidé de fermer l'église tant qu'une sécurisation n'était pas mise en place. Les travaux de restauration intérieure étant prévus en tranche 4 c'est-à-dire dans 2 ans une solution matérielle et financière a dû être trouvée.

Un filet de sécurité anti gravats sera posé sur toute la longueur de la nef. Mais cela implique de sécuriser le mobilier présent dans l'église. Selon les préconisations de Mme Robert, Conservatrice Départementale du mobilier et des objets d'art, et de l'ensemble des professionnels qui interviennent sur le chantier, la dépose et la protection des statues, tableaux... se fera sous le contrôle de restaurateurs d'objets mobiliers accrédités. La pose du filet pourra alors se faire et l'église pourra à nouveau être ouverte. L'objectif étant bien entendu d'avoir l'église ouverte pour le début mai et la Saint Yves.



Nos efforts de financements conjugués trouvent maintenant tout leur sens. Comme l'association s'y est engagée la totalité du montant de vos adhésions, dons, recettes des différentes manifestations organisées viendront en complément de l'engagement municipal et des aides de l'Etat. A la prochaine assemblée générale nous déciderons du montant de l'aide que l'association peut octroyer à la municipalité pour cette première tranche.

Nous vous remercions à nouveau très chaleureusement de votre soutien indéfectible depuis le début de notre appel.

Assemblée générale 2022 : L'assemblée générale aura lieu le mercredi 16 mars prochain à 18h30 à la salle l'Eventail à Minihy-Tréguier. Comme l'an passé nous ferons le compte rendu moral et financier de l'année 2021. Les comptes de l'association ont été contrôlés par un contrôleur aux comptes avant l'Assemblée Générale.

Nous sollicitons votre confiance pour le bon déroulement de cette assemblée et vous demandons de bien vouloir nous adresser votre pouvoir (joint ci-après) soit par courrier adressé à : ARESYMT, 15 rue du bourg 22220 Minihy-Tréguier ou par courriel à l'adresse : amis.saintyves.minihy@gmail.com si vous ne pouviez assister à cette assemblée.

Vous trouverez également un bulletin d'adhésion pour l'année 2022. Par avance un grand merci de poursuivre votre soutien dans une période où comme toute autre association, organiser des manifestations pour recueillir des fonds est difficile. Votre participation est donc essentielle pour la bonne poursuite de ce chantier de restauration bien entamé.

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2022

Cher membre de notre association,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra le 16 mars 2022 à 18h30 à la salle « L'Eventail » à Minihy-Tréguier.

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- Bilan de l'exercice écoulé.
- Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Programme et projets pour l'exercice en cours.
- Élection du tiers sortant des administrateurs.

- **Pouvoirs :** Les membres de l'association qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale peuvent s'y faire représenter par un autre membre, aux termes d'un pouvoir spécial qui devra être produit en entrant en séance. Seules seront admises à participer aux votes les personnes à jour de leur cotisation, munies le cas échéant d'un pouvoir valable, qui auront élargé la feuille de présence.

Les directives sanitaires en cours à cette date seront appliquées. Au Plaisir de vous retrouver.

La Présidente : Elizabeth Saliou

Pouvoir assemblée générale de L'ARESYMT 16 mars 2022 salle de l'Eventail Minihiy-Tréguier

Nom : Prénom :

Adhérent à jour de ma cotisation donne pouvoir à :

Nom : Prénom :

Pour me représenter aux différents votes qui auront lieu lors de l'assemblée générale.

Fait à Le : Signature :

Ce pouvoir peut être adressé par courrier au siège de l'association avant le 14 mars 2022

ARESYMT 15 rue du bourg 22220 Minihiy-Tréguier

Ou par mail : amis.saintyves.minihy@gmail.com

Bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion 2022 :

Association des Amis pour la Restauration de l'Église SAINT-YVES de Minihiy-Tréguier

Email : amis.saintyves.minihy@gmail.com

Site Web : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Si vous souhaitez faire un don ou proposer à quelqu'un de soutenir notre action, merci d'adresser la fiche ci-dessous à l'adresse postale de l'Association:

ARESYMT : Mairie de Minihiy 15 rue du bourg 22220 Minihiy Tréguier

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E-Mail :

Le mail est utilisé uniquement par l'ARESYMT pour vous faire parvenir les informations et évite les frais d'affranchissements onéreux.

Souhaite être membre de l'association pour une cotisation minimale de 10 €

Verse un don de :€ chèque espèces

Souhaite recevoir un reçu fiscal (Conformément à la loi les dons pour notre association sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66%). Un don de 100€ vous reviendra à 34 euros après défiscalisation.

Pour la protection et la rénovation du mobilier et de l'immobilier de l'église Saint Yves de Minihy-Tréguier. (**Chèque libellé à l'ordre de l'ARESYMT**: Association des Amis pour la Restauration de l'Eglise saint Yves de Minihy-Tréguier). **MERCI!**